



Photos pour communication commerciale : contrat de travail ?

Par **yarnn**, le **21/09/2009** à **14:57**

Bonjour,

Le poste que j'occupe au sein de la société qui m'emploie n'a aucun rapport avec la photographie mais on m'a proposé - je suis photographe amateur équipé de matériel semi-pro - de participer à la communication de l'entreprise en fournissant des photos (principalement de type packshot mais aussi site industriel, lignes de production, etc.).

Seul l'achat de matériel de studio (éclairage) est prévu par l'entreprise ; on me demande d'utiliser mon matériel personnel pour les prises de vue.

Je me sens évidemment flatté par une telle proposition mais je ne sais pas comment je dois préparer cette collaboration. J'aimerais que cette collaboration soit reconnue dans la mesure où c'est dans le cadre professionnel et qu'il y aura diffusion des photos : principalement sur des brochures commerciales mais aussi site web & communication interne au groupe.

Doit-il y avoir un avenant à mon contrat de travail ? Devons-nous établir un cahier des charges précis afin de "cadrer" cette activité ? Qu'en est-il des droits d'utilisation des photos ? Puis-je prétendre à une quelconque rémunération supplémentaire ou à une indemnisation pour l'utilisation de mon matériel ?

à votre écoute,
Cdt.